

**MAIRIE D'AURADÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 décembre 2020 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

Mesdames ANDRÉONI Marie-Claude, BAYLAC Jacqueline, CASTAING Estelle, LAVAUD Laurence, REY Hélène

Messieurs BALMISSE Jean-Jacques, CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

**Absents excusés :** Mesdames COASSIN Alexia et COSTAZON Françoise

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Hugues LAMAGAT est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 05 novembre 2020 est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

**Ordre du Jour :**

- Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Scolaire Auradé-Endoufielle
- Approbation des travaux d'effacement du réseau de télécommunication
- Convention de prestation de service : Portage des repas à domicile
- Modification de la délibération 20190326-05 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre – Lotissement communal
- Questions diverses

## 1. Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Scolaire Auradé-Endoufielle

M. le Maire rappelle qu'il reste le solde de la participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle à mandater.

Il précise que 15 000€ ont déjà été versés sur l'année 2020. Le solde s'élève à 7 782.00€ (budgétisé à l'article 65548).

Monsieur le Maire propose d'autoriser le mandatement du titre exécutoire.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

**- d'autoriser le mandatement du solde de 7 782.00€ pour la participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle pour l'année 2020.**

## 2. Approbation des travaux d'effacement du réseau de télécommunication

M. le Maire présente l'étude détaillée concernant les travaux d'effacement du réseau de télécommunication et de génie civil.

Il précise les coûts restants à la charge de la Commune :

- Travaux de génie civil : 26 000€ TTC
- Travaux de câblage : 1 198.55€ TTC

Une convention doit être mise en place entre la collectivité, le Syndicat d'Energies du Gers et Orange relative à l'exécution et le coût de ces travaux.

Monsieur Balmisse demande si ces travaux concernent qu'une partie de la « route de Bonrepos » ? Monsieur le Maire indique que le quartier du Sarailhé, une partie du chemin du Pouchan, la rue de Cagueloup et l'impasse Galéjou sont bénéficiaires de ces travaux.

Il faudra prévoir plus tard un budget pour l'installation de l'éclairage public. Sachant que le Syndicat d'Energies du Gers participe à hauteur de 30% du coût de cette installation. Même si certains administrés ne souhaitent pas d'éclairage, il sera nécessaire d'en implanter aux abords des croisements.

Monsieur SERVAT demande si la fibre sera installée dans chaque habitation dans quelques années ? Et si c'est le cas, ne serait-il pas envisageable de réaliser maintenant les travaux d'enfouissement ?

Monsieur le Maire explique que le Département et la C.C.G.T, ont amené la fibre au cœur de tous les villages et l'installent actuellement dans chaque maison de l'Isle-Jourdain et Pujaudran et demain dans celles de Fontenilles. Le coût de cette opération est pour chaque collectivité de 100 000€/an/20 ans. Notre Département devrait raccorder toutes les maisons gersoises à la fibre avec le plan de relance de l'état.

Madame ANDRÉONI indique qu'avec le haut débit même en étant un peu loin de l'armoire, il y a un très bon débit internet.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total estimatif de 26 000€ TTC pour la partie des travaux de génie civil ;**
- **Approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 1 198.55€ HT pour la partie câblage ;**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.**

### **3. Convention de prestation de service : Portage des repas à domicile**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'à la suite de la fusion des communautés des coteaux de Gascogne avec celle de la Save Lisloise le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la compétence « portage des repas à domicile » n'a pas été reprise par la nouvelle Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Les communes de Pujaudran, Lias et Ségoufielle ont décidé de maintenir ce service. A compter de 2020 ont été intégrées les communes d'Auradé et L'Isle-Jourdain.

Suite à une réunion entre ces différentes communes, un projet de convention a été mis en place afin de définir les modalités de réalisation et financement de ce service.

Pour Auradé, 4 personnes sont concernées par ce service.

Monsieur le Maire propose pour cette année de participer au déficit de ce service et de signer la convention de prestation de service. Par contre à partir du 01 janvier 2021, il proposera aux 4 personnes adhérents à ce service de se diriger soit vers la société Ansamble soit vers le traiteur Monferran. Ces deux prestataires réalisent ce service de portage de repas à domicile sans aucune facturation pour la commune.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine est en pleine réflexion pour prendre en charge cette compétence de portage de repas à domicile. Pour Monsieur le Maire il est hors de question de transférer une compétence alors que le même service est proposé par des spécialistes aux administrés sans surcoût pour la commune ou la communauté.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise le Maire à signer la convention de prestation de service pour le portage de repas pour l'année 2020.**

### **4. Modification de la délibération 20190326-05 : Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre – Lotissement Communal**

A la demande de Madame la Trésorière, la délibération attribuant le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifiée en ce sens :

La mission de maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement est confiée à la SARL CASTERAS-LHUILLERY pour un montant de 900€ HT par lots réalisés.

Suppression dans la délibération du montant total HT, au vu du changement du nombre de lots.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Confie à la SARL Casteras-Lhuillery, la mission de maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement communal pour un montant de 900€ HT par lots réalisés ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;**
- **Dits que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget annexe Lotissement.**

## 5. Questions diverses

➤ **Décès de Robert** : Monsieur le Maire souhaite remercier les familles qui ont fait un don pour les funérailles de Robert, en particulier les familles CHEVALIER et TEYSSÉDRE. Toute la Commune a été très sensible à sa disparition. Maître BONNET est en charge de sa succession.

➤ **Travaux cimetière** : Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du mur du cimetière s'est éboulé. Deux devis ont été réalisés pour la reconstruction de ce mur. Le premier devis de Renove Gersoise s'élève à 5 144.70€ et le deuxième de Monsieur MASERA Stéphane s'élève à 3 606.90€. A cela s'ajoute le coût des matériaux pour un montant de 2258.22€.

Monsieur le Maire précise que la partie déblaiement et fondation sera réalisée en régie par les agents du service technique. Il indique qu'il discutera avec les agents pour fixer la date de ces travaux.

➤ **Distribution des colis de Noël** : Les colis sont à la disposition des élus pour la distribution annuelle avant les fêtes de fin d'année.

➤ **Garderie du Mercredi** : Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire redélibèrera mardi 15 décembre pour la prise en charge du mercredi matin sur le RPI Auradé-Endoufielle. Suite à une discussion avec Mme Montaut, Directrice du Service Jeunesse de la C.C.G.T, la communauté va prendre en charge toutes les heures du mercredi matin de la Directrice Mme Lèches. Concernant les 4h30 de notre agent Mme Vergnac, les discussions sont en cours. Monsieur le Maire demande qu'elles soient prises en totalité par la C.C.G.T et propose que la Communauté prenne en charge 2h de Mme Vergnac et 2h de Mme Laplaza. Cette modification interviendra au 01 mars 2021.

➤ **Journal 2020** : Monsieur le Maire invite les élus à compléter le journal pour une distribution avant la fin de l'année.

➤ **Salle des fêtes** : Monsieur le Maire indique qu'au vu du plan de relance national, il va lancer une opération de rénovation de la salle des fêtes. L'appel à projets pour la DETR et la DSIL va être communiqué fin décembre par la Préfecture.

Monsieur Lamagat demande la constitution d'une commission pour les futurs aménagements de cette salle.

Monsieur Poliani demande quels travaux sont envisageables ? Monsieur le Maire indique qu'il sera important de prévoir une étude sur le chauffage avec peut-être un rabaissement du plafond.

Monsieur Servat se questionne sur le logement de Robert ? Monsieur le Maire précise que pour l'instant la succession n'est pas clôturée. Il pourra être possible d'agencer l'ancienne épicerie et le logement en un seul bâtiment pour une médiathèque/bibliothèque ou tout autre chose.

➤ **Fourgon** : Monsieur Servat souhaite savoir s'il y a eu des personnes intéressées pour l'achat du fourgon ? Monsieur le Maire indique que 3 personnes sont venues récemment. Il reste en vente car il ne sert pas à la Commune. Il y a déjà deux véhicules pour le service technique.

➤ **Site Internet** : Monsieur Casonato signale qu'il a mis à jour le site internet de la Mairie avec la création d'une nouvelle page « Actualités » pour plus de visibilité.

Séance levée à 22h15